**Bulletin d’adhésion**

**Film en Languedoc Occitanie**

Je choisis d’adhérer à l’association Film en Languedoc Occitanie, association loi 1901, déclarée à la Préfecture de Nîmes et parue au Journal Officiel du 4 décembre 2010, en qualité d’adhérent :

- bienfaiteur droit d’entrée supérieur à la cotisation annuelle

- actif cotisation annuelle de 20 euros payable par Chèque Espèces

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Profession |  |
| Adresse postale |  |
| Téléphone |  |
| E-mail |  |

J’accepte de voir apparaître mon nom, dans un récapitulatif de nos adhérents, sur une page du site www.filmenlanguedoc.com : OUI NON

J’accepte d’avoir un lien IMDb sur le site : OUI NON

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l’association. J'autorise l’association Film en Languedoc à publier sur son site internet www.filmenlanguedoc.com, toute information me concernant, de manière visible et claire pour le grand public. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès de l’administrateur du site.

Date :

Signature:

Le règlement, ainsi que ce formulaire, sont à envoyer avec un chèque de 20€ libellé à l’ordre de FILM EN LANGUEDOC à :

**FILM EN LANGUEDOC, 8 chemin du Courtet 34110 Vic la Gardiole**

**Les engagements des adhérents**

**Film en Languedoc Occitanie**

**I . Préambule**

L’association Film en Languedoc fonctionne sur un engagement responsable dans un réseau collectif de professionnels et sur la fiabilité des informations qu’elle diffuse. Si nous sommes tous conscients des différentes manières de gérer individuellement nos carrières professionnelles, l’association propose un outil complémentaire pour les développer. L’intérêt de chacun, repose donc sur le respect du collectif et du bon usage de ce nouvel outil.

 **II . Pourquoi un règlement intérieur Le règlement intérieur ?**

Adopté par l’Assemblée Générale du 3 décembre 2010, est applicable à compter de cette date. Il constitue le contrat écrit qui, avec les statuts et en complément de ceux-ci, lie les uns aux autres tous les membres de l'association. Il est porté à la connaissance de chacun, et signé par tous les membres au moment de leur adhésion. Il a pour but de mettre en place un système dans lequel chacun s’engage à respecter certaines règles afin de protéger le collectif des dérives individuelles qui pourraient mettre en péril l’association, notamment en lui faisant perdre sa crédibilité professionnelle. L’intérêt des adhérents reposant sur celui du collectif, le Conseil d’Administration se réserve le droit, après consultation du membre concerné, de résilier son adhésion si celui-ci, par le non respect du règlement intérieur ou des statuts, son comportement professionnel ou ses propos, porte un préjudice moral ou matériel à l’association ou à ses partenaires. Le Conseil d’Administration peut modifier ou compléter le règlement intérieur afin de le maintenir conforme aux objectifs et à l’éthique de l’association, avec l’approbation de l’Assemblée Générale.

**III . Déontologie**

Tout adhérent s’engage à promouvoir et valoriser le collectif régional Film en Languedoc dans son ensemble, au-delà de ses démarches personnelles. Film en Languedoc est particulièrement attentif à la transmission des savoirs. Tous les moyens seront employés pour soutenir et conseiller les jeunes en voie de professionnalisation ou ceux qui souhaitent entrer dans la profession.

**IV . Fonctionnement**

Le fichier des adhérents appartient à Film en Languedoc Occitanie et ne peut être vendu. En aucun cas, les membres du Conseil d’Administration ne sont autorisés à utiliser les fichiers de l'association pour leur usage personnel. Chaque adhérent est responsable de ses données mises en ligne et peut, à tout moment, en demander le retrait, temporairement, définitivement ou pour les modifier. L’association faisant reposer sa crédibilité et celle de ses membres, sur les qualités professionnelles réelles et attendues par les productions, les adhérents s’engagent sur la véracité des informations mises en ligne. Les curriculum vitae types envoyés sont vérifiés par un membre du Conseil d’Administration. Il a pour mission de relever des anomalies, tant au niveau rédactionnel qu’au niveau des informations fournies. Si besoin celui ci, consultera l’auteur pour suggérer des modifications ou des précisions. Les curriculum vitae sont mis en ligne après le paiement de la cotisation. Il est recommandé d’actualiser régulièrement son curriculum vitae. L’association informe les adhérents des événements et manifestations qu’elle organise, sur le site. Les adhérents sont invités à communiquer au Conseil d’Administration, via l'adresse : filmenlanguedoc@ gmail.com, toutes sortes d’informations en relation avec les objectifs de l’association. Il revient aussi à chaque adhérent de s’informer et de faire circuler les informations. La cotisation se règle chaque année, à compter du 1er janvier. Elle est due pour toute l'année. Un membre démissionnaire ou exclu de l’association, en cours d'année ne peut demander le remboursement de sa cotisation, même partiel, du temps passé.

*L’association Film en Languedoc est un outil collectif de diffusion et de valorisation des compétences dans la région. Mais, sachant que le système de recrutement dans nos professions s’appuie principalement sur du relationnel, elle décline évidemment, toute responsabilité concernant les choix et les embauches effectués par les productions.*

Date et Signature :